



L'Égalité



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Téléphones

à LILLE N° 1.02
à ROUBAIX N° 2.23
à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS 3 Mois 5 Mois 1 An
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Mardi 6 Novembre 1906

LE MINISTÈRE CLEMENCEAU DEVANT LE PARLEMENT

La RENTRÉE des CHAMBRES

La Déclaration Ministérielle

Pour la Paix. — Le rôle de la Démocratie. — La réforme militaire et la réforme judiciaire. — La Séparation. — Les grands problèmes sociaux. — Appel aux hommes de bonne volonté — Vote de confiance

« La déclaration ministérielle écrivait hier, ici, M. Georges Trouillot, ancien ministre du Commerce, n'est pas destinée à demeurer une manifestation toute platonique et à nous présenter simplement une liste de prochains avènements... »

Nous ne savons pas quels destins sont réservés aux grandes réformes préconisées par M. Clemenceau, mais tout le monde reconnaît que, rarement, on entendit tomber, du haut de la tribune parlementaire, paroles plus claires et plus énergiques, à la fois.

M. le Président du Conseil n'a pas déçu son auditoire.

On attendait de lui un langage fort, et il a parlé en homme conscient de son but, sûr de lui-même et décidé aux réalisations, coûte que coûte.

C'est le programme radical-socialiste, en somme, qu'il a présenté au législateur, comme l'œuvre qu'il faut à tout prix atteindre ; et, en attendant ce langage, depuis trente-sept ans oublié, les vrais démocrates que le Parlement compte dans son sein n'ont pu que se réjouir.

« Enfin, nous touchons à la République républicaine. »

Certes, nous voyons plus loin que M. Clemenceau.

Nous jugeons que le programme radical-socialiste, fut-il totalement réalisé, n'apporterait pas la fin de ces luttes de classes dont le socialisme poursuit la cessation complète, par l'institution d'un régime de solidarité absolue.

Mais nous sommes de ceux qui reconnaissent très volontiers que des transitions sont nécessaires entre ce qui est et ce qui devrait être, — ce qui fatalement sera.

Le parti radical-socialiste que personifie si brillamment, avec tant d'autorité et de talent, M. Clemenceau, s'efforce à être ce trait d'union entre un passé et un présent d'iniquités et l'avenir de justice que nous percevons.

Pourquoi ne saluerions-nous pas son entrée en lice ?

Nous la saluons d'autant plus volontiers que son chef, M. Clemenceau, nous est plus sympathique, tant par ses qualités politiques que par ses qualités morales.

Celui-là ira droit son chemin et quand il tombera, — car tout est périssable, choses et hommes — il aura la satisfaction de dire qu'il usa ses forces pour le bien général.

Telle est notre conviction présente, et nous ne craignons pas que l'avenir le démente.

M. Clemenceau et les collaborateurs dont il s'est entouré nous apparaissent donc comme les « défricheurs » du champ social.

Ils feront le dur labeur ; nous les suivons en jetant la semence socialiste.

Mais de même que le labourer force ses bœufs sous le joug beaucoup plus par des excitations amicales que par l'aiguillon brutal, nous devons encourager, plutôt que de traiter en ennemis, les hommes qui nous précèdent vers les horizons de liberté.

Allez, Messieurs ! le prolétariat vous suit de tout l'élan de son cœur généreux.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Voici le texte complet et officiel de la Déclaration ministérielle lue, hier, lundi, devant le Parlement.

leures et plus aptes à la vie sociale, car il est temps de faire pénétrer l'esprit démocratique dans notre organisation militaire.

Nous vous proposerons sans délai la suppression des conseils de guerre. (Vifs applaudissements à gauche.) La connaissance des crimes et délits de droit commun rendue aux tribunaux de droit commun, l'exercice de l'action disciplinaire sera entouré de toutes les garanties indispensables pour concilier avec les droits de l'homme les nécessités de la défense nationale.

REFORMES ADMINISTRATIVES

La République a fondé la liberté en France. Il nous reste à lui donner ses développements naturels dans toutes les parties du régime républicain. C'est en vue d'une extension nouvelle d'attributions aux pouvoirs régionaux que sera préparée la réorganisation administrative, impliquant, dans notre pensée, l'élargissement du mode de scrutin dans les élections législatives. (Applaudissements à droite et au centre.)

Seulement, pour que nous puissions connaître enfin les mœurs de la liberté, il faut que l'exercice légitime de cette liberté soit garanti d'abord contre l'arbitraire administratif. (Applaudissements à droite et au centre.) Une loi vous sera soumise pour la sauvegarde des droits inaliénables attachés à la personne humaine.

LA LAICISATION SCOLAIRE

Immuablement fidèles au grand principe général de sécularisation, nous acheverons la laïcisation de nos écoles dans le plus bref délai et nous vous demanderons l'abrogation de la loi Falloux pour en finir avec les privilèges conférés à l'enseignement secondaire privé.

LA LOI DE SÉPARATION

Dans le même ordre d'idées, notre tâche immédiate sera d'assurer à tous les citoyens, par le régime nouveau de la séparation de l'Église et de l'État, hautement ratifiée par le pays aux dernières élections, le plein exercice de la liberté de conscience.

L'équitable préoccupation du législateur fut de faciliter la transition d'un régime de privilèges à l'ordre de liberté par le moyen de concessions qui trouvaient leur contre-partie dans la suprématie définitive de la loi civile française. Ne nous étonnons point que cette intention ait été et soit encore méconnue par ceux qui se placent sous une autre obéissance.

Tout en faisant la part des préventions invétérées, nous aurons soin de barrer solidairement la route aux retours offensifs de l'esprit de domination plus particulièrement redoutable quand il émane d'une autorité étrangère ouverte elle-même à des influences étrangères. (Vifs applaudissements à gauche.)

En même temps que nous assurerons la liberté des cultes, nous appliquerons sans faiblesse la loi dans toutes ses dispositions et s'il nous apparaissait que les sanctions édictées sont insuffisantes, nous n'hésiterions pas à vous en proposer de nouvelles. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

LES REFORMES SOCIALES

Dans l'ordre de la justice sociale — autre aspect de la question fondamentale du droit de tous — nos préoccupations sont attestées par la création d'un ministère du travail et de la prévoyance sociale dont l'office sera de coordonner tous les efforts dispersés pour préparer, pour faciliter, pour réaliser progressivement les solutions aggravées par l'état incertain des masses ouvrières et par l'état d'esprit qui en est trop souvent la conséquence. C'est la justice que nous cherchons. Aucune doctrine de justice ne nous effraye et, l'esprit libre de tout préjugé, nous sommes prêts à aborder l'examen de toutes les théories s'il est bien stipulé qu'elles ne doivent attendre le succès que du suffrage universel et de la loi républicaine.

Notre ferme résolution est de faire promptement aboutir la loi sur les retraites ouvrières, MM. les ministres du travail et des finances soutiendront, en substance, devant la haute Assemblée, les principes consacrés par le vote de la Chambre, et d'abord le principe de l'obligation.

D'accord avec la commission du travail, M. le ministre du travail vous demandera le vote de la loi portant réduction à dix heures de la journée de travail, ainsi que de la loi sur le contrat collectif de travail. Il saisira, dès demain, la Chambre d'un projet de loi sur l'extension de la loi des accidents aux ouvriers agricoles.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

En ce qui concerne les syndicats professionnels, le gouvernement vous proposera d'introduire dans la loi du 21 mars 1884 les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité.

Le moment lui paraît venu d'accroître la capacité des syndicats, d'assurer, par des sanctions civiles, leur droit de se constituer et de se développer.

Il demandera, en outre, que la répression des atteintes à la liberté du travail soit restituée à la législation de droit commun. En même temps, le gouver-

nement vous soumettra, pour régler le statut des fonctionnaires, un projet de loi qui, en leur assurant la liberté de l'association professionnelle et en les garantissant contre l'arbitraire, les maintiendra dans l'accomplissement de leur devoir envers l'État responsable des services publics.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

La situation générale des compagnies de chemins de fer, en particulier les retards excessifs des trains et l'insuffisance du matériel, qui lésent si profondément les intérêts du commerce et de l'industrie, réclament une action énergique du gouvernement. M. le ministre des travaux publics a ouvert une enquête à laquelle il prend l'engagement de donner toutes les sanctions nécessaires. Il vous demandera, dès maintenant, de procéder au rachat du réseau de l'Ouest dont l'exploitation, qui constitue une véritable régie désintéressée, ne pourrait plus se poursuivre qu'au détriment de l'intérêt général et des finances publiques. Nous vous soumettons, également, un projet de loi pour assurer au réseau de l'État, agrandi et plus solidement constitué, les moyens de se procurer les ressources indispensables pour l'acquisition de la personnalité civile et l'autonomie nécessaire à sa bonne administration.

LE RÉGIME DES MINES

La loi du 21 avril 1810, qui organise le régime des mines, n'est plus en harmonie avec les conditions économiques et sociales de notre époque. Vous serez appelés à la reviser. Le projet de loi que nous vous soumettrons aura pour objet essentiel de remettre à l'État les pouvoirs de contrôle dont il est dépourvu, soit en procédant à la déchéance des exploitations qui se refusent à nos mesures nécessaires de sécurité, soit en organisant une procédure générale de rachat, entourée de toutes les garanties nécessaires, dont chaque application sera déterminée par une loi particulière.

LES QUESTIONS AGRAIRES

Est-il besoin de dire que le gouvernement ne négligera aucun de ses devoirs envers l'agriculture et la grande dégraderie paysanne ? Il serait trop long d'exposer ici l'ensemble des moyens par lesquels il nous paraît possible d'améliorer le sort des travailleurs de la terre. Nous tenons seulement à déclarer que la législation sur les fraudes sera appliquée dans toute sa rigueur. Cette répression est surtout nécessaire au moment où la viticulture française, si cruellement éprouvée, a plus que jamais besoin de conserver intacte son universelle réputation.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Nous n'avons garde d'oublier que la clef de tout programme de gouvernement se trouve dans l'état des finances publiques. La situation financière a donc été l'objet de nos principales préoccupations. Nous n'hésitons point à reconnaître qu'aujourd'hui comme hier, la mesure, la prudence nous sont strictement recommandées. Plus que jamais nous devons nous attacher à prévenir les déperditions de forces, les dispersions d'efforts qui épuisent les budgets. Nous affirmons pourtant qu'on ne peut pas s'autoriser de difficultés réelles, mais passagères, pour entraver la réalisation des réformes démocratiques.

Nos impôts directs ne sont plus adaptés aux conditions et aux formes nouvelles de la richesse privée. Notre système fiscal réajusté doit donner au budget plus de souplesse et d'élasticité.

M. le ministre des finances déposera un projet de loi instituant un impôt progressif sur le revenu et au besoin sur le capital, destiné à remplacer nos actuelles contributions directes. Cette taxe nouvelle, assise sur les revenus constatés ou déclarés, sera combinée de façon à frapper différemment les divers revenus selon leur nature et à atteindre en même temps le contribuable d'après l'ensemble de ses ressources. Cette grande réforme, dont nous hâterons l'accomplissement, se complètera par une refonte de la fiscalité départementale et communale qui fera l'objet d'un projet de loi distinct.

LE VOTE DU BUDGET

Mais de toutes les tâches qui pressent, la plus urgente est le vote du budget. Nous demanderons à la Chambre de commencer immédiatement l'examen du projet de loi portant fixation des recettes et des dépenses de l'exercice 1907, et surtout de le poursuivre sans discontinuer, de façon à donner dans le plus bref délai au pays le budget auquel il a droit.

L'ACTION MINISTÉRIELLE

Vaste champ ! trop vaste champ sans doute pour des ministères qui ne disposent pas du temps ! Mais précisément parce que nous demeurons dans votre dépendance, il nous a paru bon de jalonner la route qui s'ouvre à nos regards, afin que l'accord pût se faire en toute clarté, aussi bien sur la direction générale de la politique républicaine que sur l'orientation des grandes avenues.

Ainsi chacun pourra et devra prendre en pleine connaissance de cause, sa

responsabilité devant le pays, notre juge. Devoir d'autant plus facile que les tâches d'aspect divers, soumis à votre jugement, procèdent toutes d'une seule idée : le développement des droits de l'individu dans une organisation de garanties appropriées.

A l'application progressive de ce principe fondamental des sociétés modernes, nous nous consacrerons tout entiers, sans reculer jamais devant les légitimes conséquences de la grande révolution politique et sociale dont notre pays prit l'initiative, il y a cent ans, au profit du monde civilisé.

Avec la même résolution, nous hâterons le travail des réformes et nous proposerons aux entreprises violentes les barrières de la loi. Et pourtant, nous voudrions que notre politique d'action pût être en même temps une politique d'apaisement. C'est pourquoi nous tâcherons qu'à la hardiesse des idées corresponde la prudence de l'exécution, à la vigilante énergie de la puissance gouvernementale, la modération réfléchie, la juste tolérance sans laquelle l'extrême rigueur du droit lui-même pourrait prendre, à certains yeux, l'aspect d'une tyrannie.

Mais si notre bonne volonté, si nos intentions conciliantes devaient être connues, rien ne nous ferait fléchir dans notre inébranlable résolution de transformer en actes les justes volontés de notre démocratie, rien ne nous arrêterait dans l'accomplissement du devoir.

Messieurs, nous avons parlé. Si votre confiance nous en fournit le moyen, nous agirons. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Comme on le verra plus loin dans notre compte rendu de la séance, la Chambre a approuvé la politique du nouveau ministère par 365 voix contre 96.

INDUSTRIELS & TUBERCULOSE

Les patrons anversois congédiés les ouvriers qu'ils soupçonnaient d'être atteints de la tuberculose.

Est-ce par egoïsme ou par crainte de voir contaminer leur personnel dans les usines ? Les cas de renvoi sont si fréquents que la section anversoise de la Ligue contre la tuberculose a jugé nécessaire d'adresser aux chefs des firmes commerciales et industrielles une circulaire qui mérite une large publicité.

En termes simples, cette circulaire apprend aux chefs d'industrie que la contagion de la tuberculose se fait par l'omission des règles d'hygiène ; le tuberculeux qui n'observe pas ces règles est seul dangereux.

Or, qu'advient-il, quand le patron renvoie un tuberculeux, parce qu'il fréquente le dispensaire antituberculeux ? Il incite les employés ou ouvriers à cacher leur état jusqu'au dernier moment.

Dans toute réunion quel que peu nombreuse, poursuit la circulaire, il y a fatalement des tuberculeux ; le malheur est, que beaucoup ne se soignent pas, ils restent à la tâche jusqu'à ce que le déperissement les oblige à abandonner le travail, alors qu'ils ont déjà, pendant de longs mois, contaminé tout autour d'eux.

Au lieu de renvoyer l'ouvrier qui fréquente le dispensaire, le patron, dans l'intérêt général, devrait engager tout travailleur qui tousse à se faire examiner au dispensaire.

« La on fera son éducation hygiénique ; on lui apprendra à se tenir le corps propre, à s'entretenir soigneusement la bouche et les dents ; on habituera à répérer sa toux, pour éviter de projeter des parcelles de salive dans l'air ambiant ; à enfin on lui remettra un crachoir de poche, qu'on lui apprendra à désinfecter chaque jour.

« Quand il aura reçu cette éducation hygiénique, il ne contaminera plus personne ».

Ces recommandations sont assurément excellentes, mais il ne faut pas oublier que la tuberculose, qui décime principalement les ouvriers enfermés dans des usines et des ateliers insalubres, est un fléau inhérent au régime d'exploitation capitaliste.

Le vrai remède préventif et curatif de la tuberculose, c'est la suppression du régime capitaliste, qui exerce partout ses ravages.

ECHOS ET NOUVELLES

LESSENCE DE ROSE
Il paraît que l'essence de rose voit ses prix fléchir.

La Bulgarie, qui en avait produit, en 1900, 3,000 kilos, a vu sa récolte de 1905 s'élever à 4,000 kilos et le placement en a été difficile. Le prix du miskal (4 gr. 3) est descendu à 2 fr. 50. Les acheteurs de cette production ont été en France, l'Angleterre, l'Amérique et les États-Unis.

« Que voulez-vous ? On fabrique aujourd'hui de l'essence de rose avec le géranium. »

POUR TROUVER FEMME
Un Français, M. Henri Col, gérant de son métier et qui s'exhibe actuellement dans un music-hall de Londres, cherche femme.

Il a donc fait insérer, dans quelques journaux d'Albion, une annonce rappelant qu'il mesure 2 m. 40 ; réclame une épouse qui nait pas trente ans, et soit femme d'intérieur.

Henri Col a reçu des monceaux de lettres émanant de jeunes misses.

De Liverpool, on lui écrit :
« Je suis jeune, dix-huit ans, je suis gentille, on me l'a dit, je vous ai vu, je vous ai admiré, voulez-vous de moi pour femme ? J'ai 1 m. 70 et je vous aimerai bien. »

Trois fois la jeune fille de 1 m. 70 écrivit :
« Mon mari devra gagner cinq cents francs par semaine. »
Plus désintéressée, une autre écrit :
« J'ai vingt-trois ans, je suis blonde, je peux gagner ma vie en chantant. Au surplus, je serais bien heureuse de voyager avec un homme comme vous, capable de protéger une douzaine de femmes comme moi. »
C'est gentil et modeste !

DEPÊCHES

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 5 novembre. — C'est aujourd'hui la véritable rentrée parlementaire.

La séance du 25 octobre dernier ne fut, en effet, qu'une simple formalité, un simulacre de reprise des travaux législatifs.

L'intérêt de la journée réside dans la déclaration ministérielle, qui sera lue au Sénat par M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, et à la Chambre par M. Clemenceau, président du Conseil des Ministres.

Avant la Séance

Cette grande première, impulsionnée et tenue par tous les hommes politiques, avait attiré à la Chambre une nombreuse affluence comme rarement on en vit.

Bien avant l'ouverture de la séance, les couloirs du Palais-Bourbon présentaient une animation inaccoutumée. Dans tous les groupes on s'entretenait de la déclaration ministérielle qui va être lue tout à l'heure par M. Clemenceau.

Zévaïs, que nous croisons dans le salon de la Paix, nous déclare : « De ministère aura sûrement une majorité de plus de 350 voix. Mes amis et moi avons fait un poissage et soyez persuadés que nous sommes dans la vérité. Jamais on n'aura vu une telle majorité s'affirmer sur un programme ministériel. »

Cette opinion, qui nous est exprimée par Zévaïs, reflète d'ailleurs l'impression de tous les groupes de gauche. On s'accorde à prédire à M. Clemenceau un vote de confiance réunissant près de 400 voix.

Nous serons d'ailleurs dignifiés fixés, car voici M. Briand, qui prend place au banc du présidentiel et de la séance va s'ouvrir.

Les ministres entrent successivement et vont prendre place au banc du gouvernement. Le général Piquart entre le premier, accompagné de son cousin M. Gast, député de Rambouillet. Puis viennent MM. Clemenceau, Barthou, Briand, Ruau, Viviani, Caillaux, Sarrau.

LA SEANCE

A 2 heures 20, M. BRISSON déclare la séance ouverte.

Il donne lecture d'une lettre par laquelle le président de la Chambre des députés portugaise exprime ses condoléances à l'occasion de la catastrophe du « Lutin ».

Puis M. CLEMENCEAU monte à la tribune et donne lecture de la déclaration ministérielle dont nous publions le texte complet en premières colonnes de ce journal.

Vote de confiance

LE PROGRAMME DU MINISTÈRE REUNIT TROIS CENT-QUATRE-VINGT-QUINZE VOIX.

Après la lecture de la déclaration du ministre, M. BRISSON, président, fait connaître qu'il a reçu de M. RABIER une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

ALLARD. — Nous demandons que les interpellations relatives à la séparation soient disjointes de cette discussion.

LE PRÉSIDENT. — La Chambre tranchera la question quand elle aura fixé la discussion de toutes les interpellations déposées. (Assentiment.)

M. RABIER. — Je serai bref. La Chambre vient d'entendre les déclarations du gouvernement ; elle voudra y donner son adhésion, en votant, à une forte majorité, l'ordre du jour que nous avons déposé mes amis et moi.

VOIX DIVERSES A DROITE. — Et c'est tout ?

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'ordre du jour de M. RABIER qui est ainsi conçu : « La Chambre, approuvant la politique exposée dans la déclaration ministérielle et confiante dans la fermeté du gouvernement pour en assurer l'application, passe à l'ordre du jour. »

PAR 395 VOIX CONTRE 96, CET ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ.

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. CAILLAUX, ministre des Finances, dépose une demande de crédit en vue de la création du ministère du Travail. Le projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

VIVIANI, ministre du Travail dépose un projet tendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail. Le projet est renvoyé à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose le projet tendant à autoriser à ouvrir la procédure du rachat de la Compagnie de l'Est. Le projet est renvoyé à la commission des travaux publics, étant entendu, sur la demande de M. Barthou, que la commission du budget aura à fournir son avis.

M. RUAU, ministre de l'Agriculture, dépose l'accord franco-suisse. Le projet est renvoyé à la commission des douanes. Il dépose également un projet tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 2 millions pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse en 1906. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

La loi de séparation

M. GUIEYSSÉ dépose une proposition tendant à modifier la loi. — A la demande de M. Briand, la discussion de cette proposition est ajournée.

M. GUIEYSSÉ dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi de séparation.